



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE EST UN CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DETERMINÉE

De 6 mois à 3 ans (la durée de la formation) avec une période d'essai équivalente à 45 jours de présence en entreprise

LES BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus (15 ans s'ils ont accompli la scolarité du collège)

LES HORAIRES & CONGÉS

- ▶ L'apprenti(e), comme tout salarié, travaille selon la réglementation en vigueur du secteur professionnel.
- ▶ Comme tous les salariés de l'entreprise, l'apprenti(e) bénéficie de 5 semaines de congés hors périodes de cours.

RÉMUNÉRATION

- ▶ Le salaire de l'apprenti(e) est calculé selon un pourcentage du SMIC (ou du minimum conventionnel de l'entreprise s'il est supérieur)
Les parents de l'apprenti(e) continuent à percevoir les allocations familiales tant que son salaire ne dépasse pas 55 % du SMIC.

Âge	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16 à 17 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
18 à 20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC	67 % du SMIC
21 à 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC

- ▶ Jeunes âgés de 26 et + : 100 % du SMIC

ENGAGEMENTS DE CHACUN

L'EMPLOYEUR

- Dispense à l'apprenti(e) la formation professionnelle prévue au contrat.
- Inscrit l'apprenti(e) au Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et veille à ce qu'il(elle) suive les cours et se présente à l'examen.
- Applique la législation du travail.

L'APPRENTI(E)

- Effectue le travail qui lui est confié dans l'entreprise.
- Suit l'ensemble des cours assurés par le CFA.
- Se présente à l'examen prévu en fin de contrat.

LE CFA

- Dispense une formation générale associée à la formation professionnelle.
- Assure le suivi pédagogique de l'apprenti(e).
- Assure la coordination de la formation en vue de la présentation du jeune à l'examen préparé.

AIDES POUR L'APPRENTI(E)

PASS APPRENTI

- 2019 : Aide de rentrée équivalente à un demi-pass Région (pour transport et hébergement)
- Aide restauration

AIDES ÉTAT

- 2020 : Aide nationale à l'hébergement
- Aide restauration

AIDE AU PERMIS

Aide de 500 € pour tout apprenti(e) d'au moins dix-huit ans, engagé dans la préparation du permis de conduire (Fournir facture de moins de 12 mois)

DOTATION À L'ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Pour CAP-BAC PRO

MISE À DISPOSITION DE MANUELS

Pour CAP-BAC PRO

Informations sur le site :

www.apprentissage-paysdelaloire.fr

MAJ 2019